

COMMUNIQUÉ

La Macaza demande à ses villégiateurs de respecter les consignes du gouvernement du Québec

La Macaza, le 31 mars 2020 - La Municipalité de La Macaza tient à rappeler à tous ses villégiateurs que le gouvernement du Québec demande à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité. Ces déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.

Madame Céline Beauregard, mairesse : " *Aux villégiateurs qui ont des maisons secondaires à La Macaza, je vous demande de choisir entre votre domicile ou votre chalet et de ne pas effectuer de va-et-vient entre vos deux résidences. En faisant la navette, vous pourriez propager davantage la contamination dans notre communauté et c'est ce que nous voulons éviter. Pour le moment, il faut respecter les directives et prendre soin de nous et des autres afin de sauver des vies. Merci à tous pour votre collaboration.* "

Rappelons que la location de chalet est par ailleurs interdite partout au Québec jusqu'à nouvel ordre.

-30-

Source :

Municipalité de La Macaza

Pour plus d'information, contactez madame Céline Beauregard, mairesse au 819.421.2077 ou par courriel à mairesse@munilamacaza.ca

Site Web : www.munilamacaza.ca

Page Facebook : <https://www.facebook.com/infomacaza/>